

209C1124  
FR0000053399-FS0488

13 août 2009

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CNIM**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 209C1108 du 10 août 2009**

Par courrier reçu le 10 août 2009, complété par des courriers reçus les 11 et 13 août, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] »

- Compagnie Nationale de Navigation agit seule ;
  - elle n'a pas emprunté et a utilisé ses fonds propres pour acquérir la participation ;
  - elle envisage de poursuivre ses achats dans la mesure des opportunités qui pourront apparaître ;
  - elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société ;
  - elle n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme membre du directoire ou du conseil de surveillance ;
  - [elle] n'a pas de stratégie particulière vis-à-vis de l'émetteur [et] disposant d'un niveau important de trésorerie disponible, a considéré que l'acquisition de titres CNIM pouvait constituer un bon investissement ;
  - [elle] n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur. »
-